DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Le Born

# CARTE COMMUNALE

## 2 – DOCUMENT GRAPHIQUE

Février 2008

ECHELLE 1 / 5000 ème

Groupement Urbactis

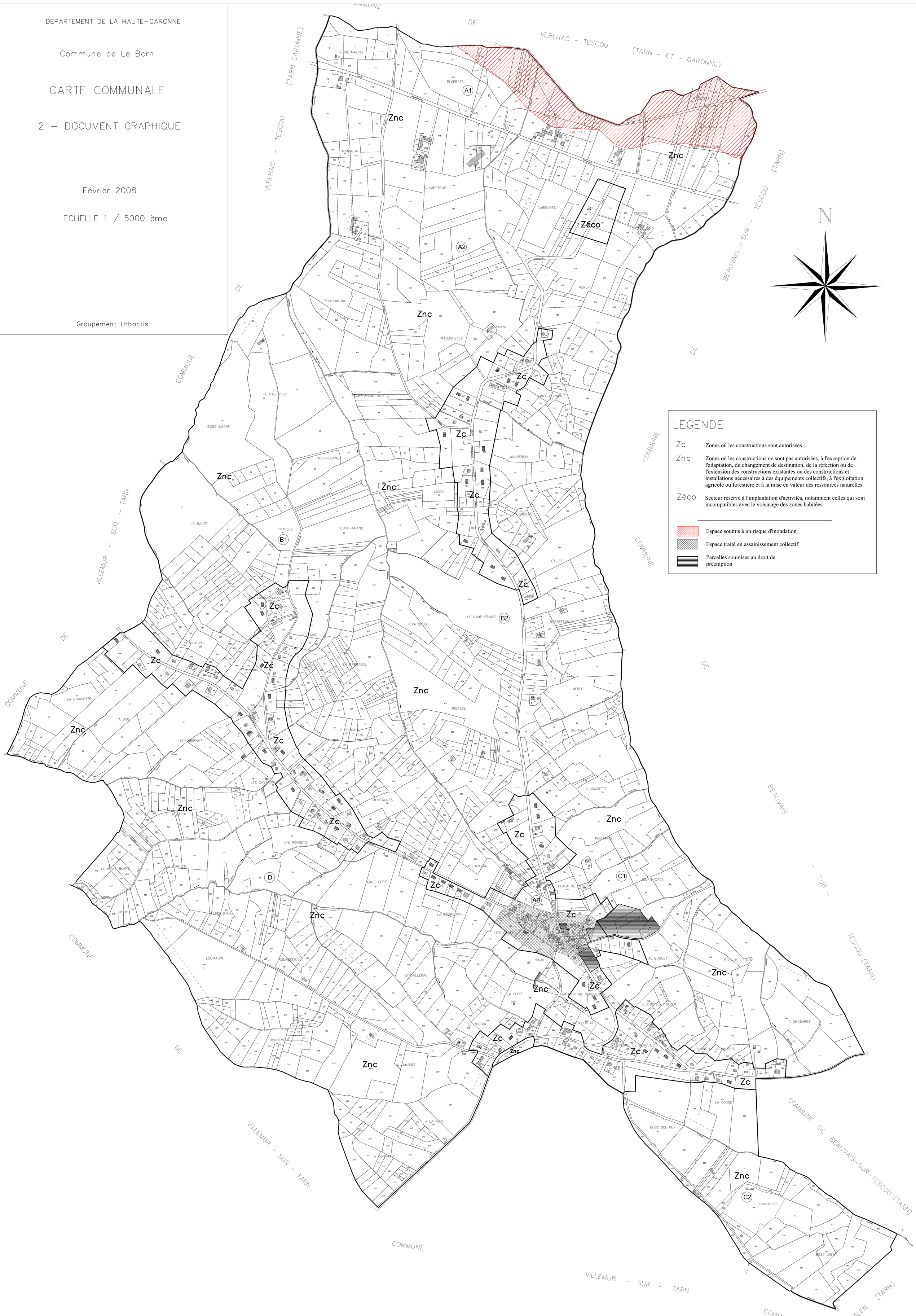


## LEGENDE

| | |
|---|---|
| Zc | Zones où les constructions sont autorisées |
| Znc | Zones où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. |
| Zéco | Secteur réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées. |

Espace soumis à un risque d'inondation

Espace traité en assainissement collectif

Parcelles soumises au droit de préemption